

« Les Samedis Cyclistes »

SAMEDIS 07 Mars, 11 Avril, 02 Mai, 06Juin et fini le 27 Juin 2020 par l'omnium.

RÈGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve «**LES SAMEDIS CYCLISTES**» *inscrite au calendrier régional FSGT Corse de cyclisme sur route* est organisée par l'**Etoile Cycliste Bastiaise** zac Luccianella Bat U PINU A1 20600 FURIANI sous les règlements de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail. Elle se disputera **les samedis 07 Mars, 11 Avril, 02 Mai, 06Juin et fini le 27 Juin 2020 par l'omnium.**

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

Les épreuves sont réservées **aux écoles de vélo** et aux catégories **benjamins ; minimes ; cadets ; juniors ; espoirs ; seniors ; vétérans ; super-vétérans ; anciens et féminines**. L'épreuve est classée régionale.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux licenciés FSGT, FFC et aux non licenciés (sur présentation d'un certificat médical autorisant la pratique du cyclisme en compétition, en cours de validité). Pour les doubles licenciés FSGT/FFC, cette épreuve est prise en compte dans le calcul du quota requis pour pouvoir participer au championnat régional route FSGT

ARTICLE 4. INSCRIPTION & PERMANENCE

Les préinscriptions se font sur www.krono-corsica.fr, l'engagement est de 6€ pour les FSGT, 10 € Pour les FFC, pour les non licenciés et licenciés d'autres fédérations.

Le cas échéant, une majoration de 5 euros sera appliquée pour les engagements sur place. La permanence de départ se tiendra les samedis à partir de 14h30 heures *sur la piste de Biguglia*. La confirmation des partants et le retrait des dossards par *les responsables d'équipes et les coureurs*, se fait sur présentation de la licence (certificat médical pour les non licenciés) à la permanence. En l'absence de licence (ou de certificat médical), le concurrent concerné ne sera pas autorisé à participer.

L'organisateur fournira 1 dossard aux coureurs, celui-ci devra être positionné côté GAUCHE. Tout découpage ou pliage est formellement interdit et sera sanctionné.

ARTICLE 5. EMARGEMENT

Chaque coureur engagé devra émarger la feuille de contrôle au minimum 15 mn avant le départ. Le port du casque à coque rigide homologué U.C.I. est obligatoire.

ARTICLE 6. PROGRAMME DES ÉPREUVES

- **Course scratch Minimes, Féminines, Anciens et 5 eme Catégorie 35mn et 3 tours**
- **Course des écoles de vélo. Moustics 2 t/ poussins 5t**

« Les Samedis Cyclistes »

- *Course des écoles de vélo Pupilles /benjamins, 15*
- *mn+ 1 t (1er tour neutralisé départ lancé)*
- *Course scratch de cadets à anciens 1H et 3Tours*

COURSE LIMITEE A 40 COUREURS PART COURSE

ARTICLE 7. HORAIRES DES COURSES

Départ de la course 1 : 15H.

Départ de la course écoles de vélo : 16h

Départ de la course scratch : 16h45

ARTICLE 8. MODALITES DE RAVITAILLEMENT ET INCIDENTS DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Les coureurs ne pourront pas recevoir de ravitaillement et ne devront jeter aucun objet sur la piste sous peine de disqualification.

Pour tout incident technique les coureurs réintégreront leur place et ne devront pas de tour.

ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE

A partir de 2 tours perdus, le coureur pourra terminer l'épreuve mais ne devra ni gêner l'évolution des autres concurrents ni prendre part aux sprints.

Tout coureur abandonnant ou mis hors course devra retirer son dossard.

ARTICLE 10. CLASSEMENTS ET PRIX

Nomenclatures points :

Course minimes, féminines, anciens :

- 1^{er} / 15 pts, 2^{em} / 13pts, 3^{em} /12pts jusqu'à 4^{pts} ,2pts pour abandon ,0 pts non partants

Course cadets a Super vétérans

- 1^{er} / 25 pts, 2^{em} / 22pts, 3^{em} /20pts, 4^{em} /18pts, 17pts jusqu'à 5^{pts} ,3pts pour abandon ,0 pts non partants

Les classements seront établis et affichés dans les plus brefs délais, la remise des prix se fera le jour de l'omnium 27 Juin 2020

Les écoles de cyclisme (moustics,poussins,pupilles) seront récompensés à chaque course.
(Coupe au premier, médailles au 2^{ème} et 3^{ème})

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

« Les Samedis Cyclistes »

Le règlement antidopage de la FFC/FSGT s'applique intégralement à la présente épreuve.

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- Les *trois* premiers de chaque catégorie.

- Tous les coureurs lauréats devront obligatoirement se présenter à la cérémonie protocolaire en tenue de course.

Pour les licenciés, tout concurrent non porteur de la tenue de son club se verra refuser l'accès au podium.

- Tout coureur absent lors de la cérémonie protocolaire perdra le bénéfice de ses prix.

En application des règlements FSGT seuls les commissaires désignés seront responsables du dit règlement. Ils pourront délibérer à huis clos, prononcer des pénalités et amendes jusqu'à y compris la mise hors course.